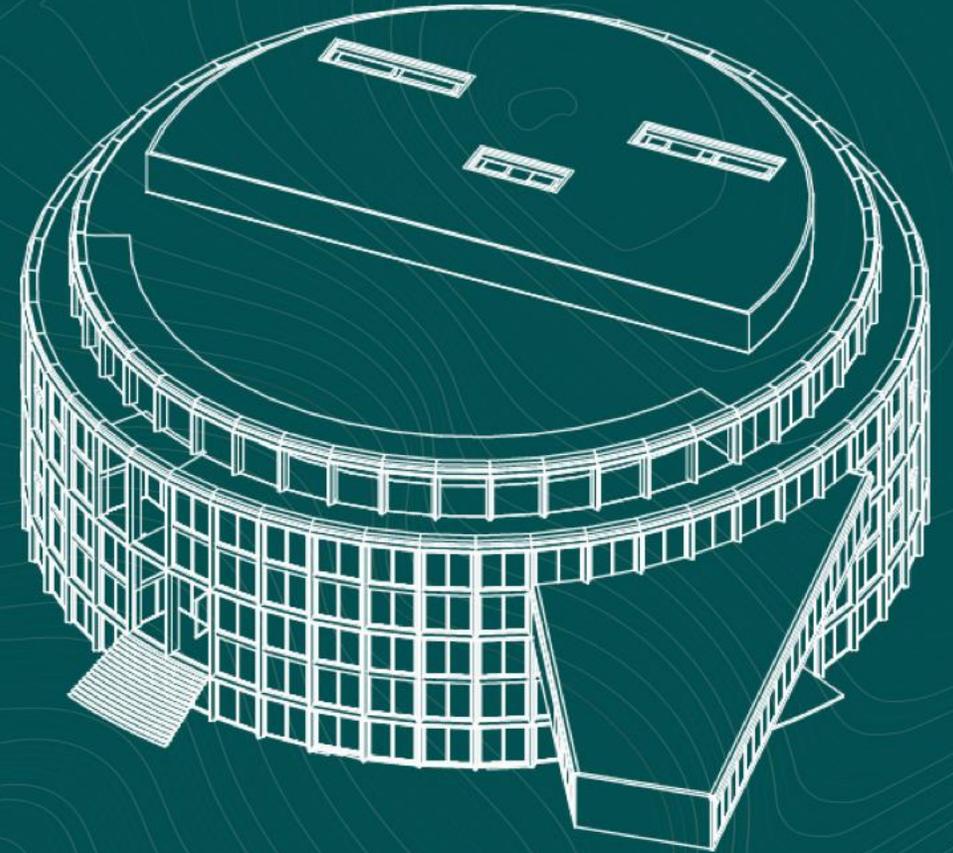


Séance d'information
publique du 8.7.2025



Where innovation comes to life



2025

JD7 : un écrin pour la recherche de pointe et les entreprises



JD7 : un environnement d'exception où
l'innovation prend vie



Programme

1. Présentation de Losinger Marazzi – Clément Caroyez
2. Les grandes étapes du chantier – Clément Caroyez & Alexandre Perquin
3. Les modes de construction – Clément Caroyez - & Alexandre Perquin
4. Le suivi environnemental – Pierre-Olivier Maradan
5. Questions et échanges
6. Apéritif



Losinger Marazzi SA

Entreprise totale mandatée pour la mise en œuvre de JD7

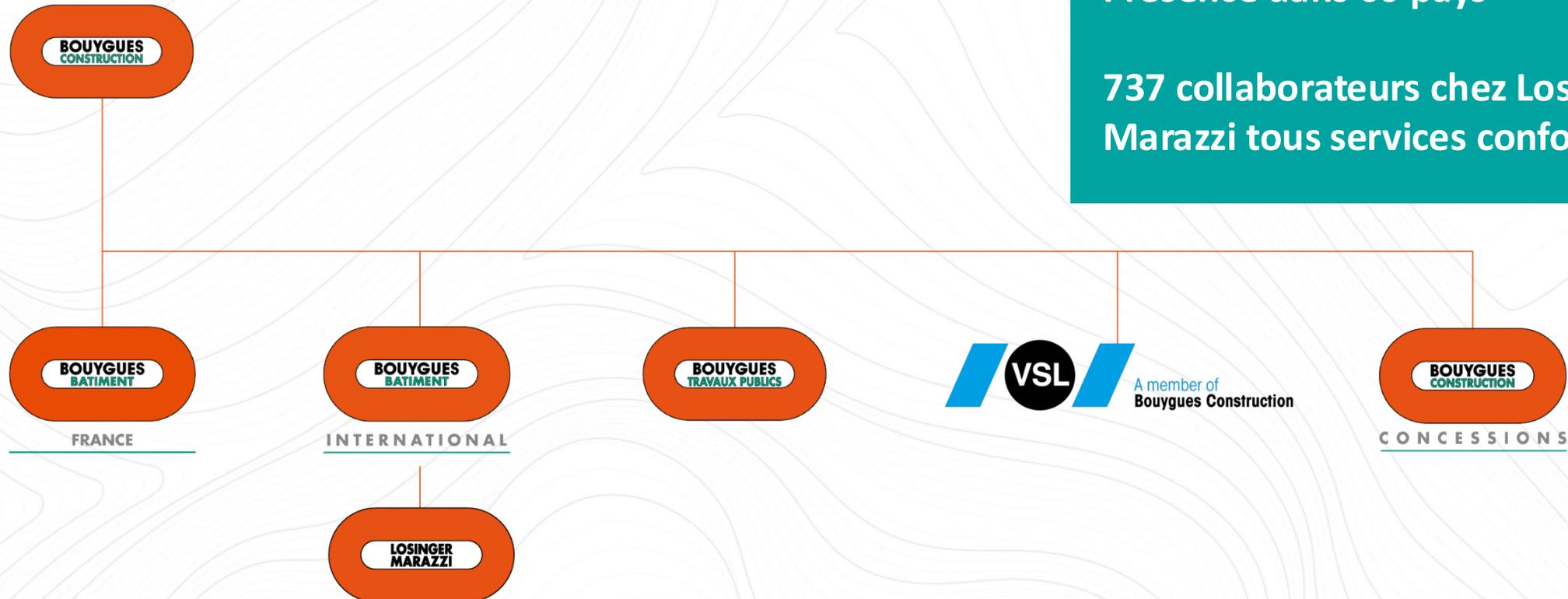
LOSINGER MARAZZI



Une société suisse, un savoir-faire international

Bouygues Construction
32 500 collaborateurs
Présence dans 60 pays

737 collaborateurs chez Losinger
Marazzi tous services confondus



Une présence nationale, un ancrage local



- Siège à Berne
- 5 agences régionales

Domaines d'activité :

- Construction neuve et rénovation
- Quartier résidentiel : locatif et PPE
- Ouvrage fonctionnel, industrie, commerce ...



Organigramme chantier



EQUIPE CHANTIER

Phase Gros
Œuvre



Clément CAROYEZ
Chef de projet



Alexandre PERQUIN
Expert Gros Œuvre



Paul BROCKLY
Conducteur de travaux
Gros Œuvre



Anthony PIRES
Conducteur de travaux
Terrassement Travaux
Spéciaux



Benoit JONQUERES
Contremaître Gros Œuvre



Tristan AUDIGIER
Expert CVSE



Nicolas BAILLARD
Responsable CVSE



Sandra KORMANN
Assistante Travaux



Vivien JACOB
Responsable travaux
Multisites

Planning d'exécution

Planning d'exécution

Les grandes étapes

23.06.2025 – Installation de chantier

07.07.2025 – Début démolition – durée 4 semaines

07.07.2025 – Installation de la base vie LM

Fin juillet – Pré-terrassément – durée 6 semaines

Début septembre – Travaux spéciaux - durée 6 semaines

Mi-octobre – Terrassement et gunitage

Fin novembre – Réglage des fonds de fouille

Début décembre – Montage de la grue

Janvier 2026 – Gros œuvre – durée 10 mois

Planning d'exécution

Les grandes étapes

Fin 2026 – Charpente, façade et étanchéités

Fin 2026 – début 2027 – Lots intérieurs architecturaux et techniques

Début 2027 – Aménagements extérieurs

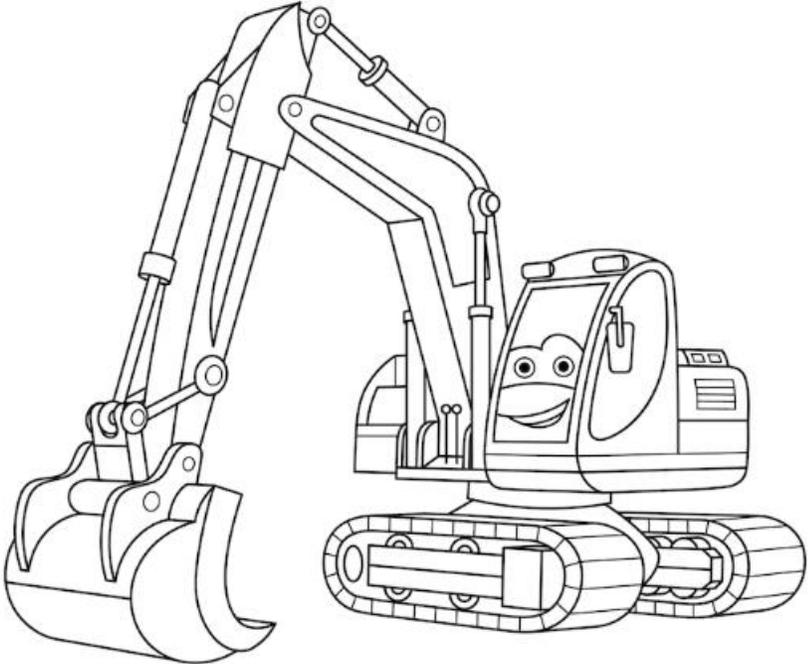
Fin 2027 – Livraison du projet



Modes de construction

Modes constructifs

En images



Modes constructifs

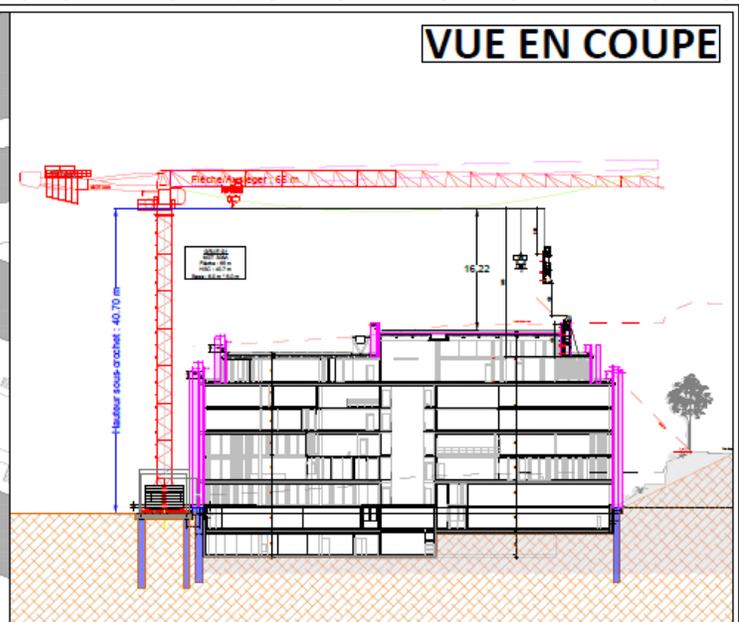
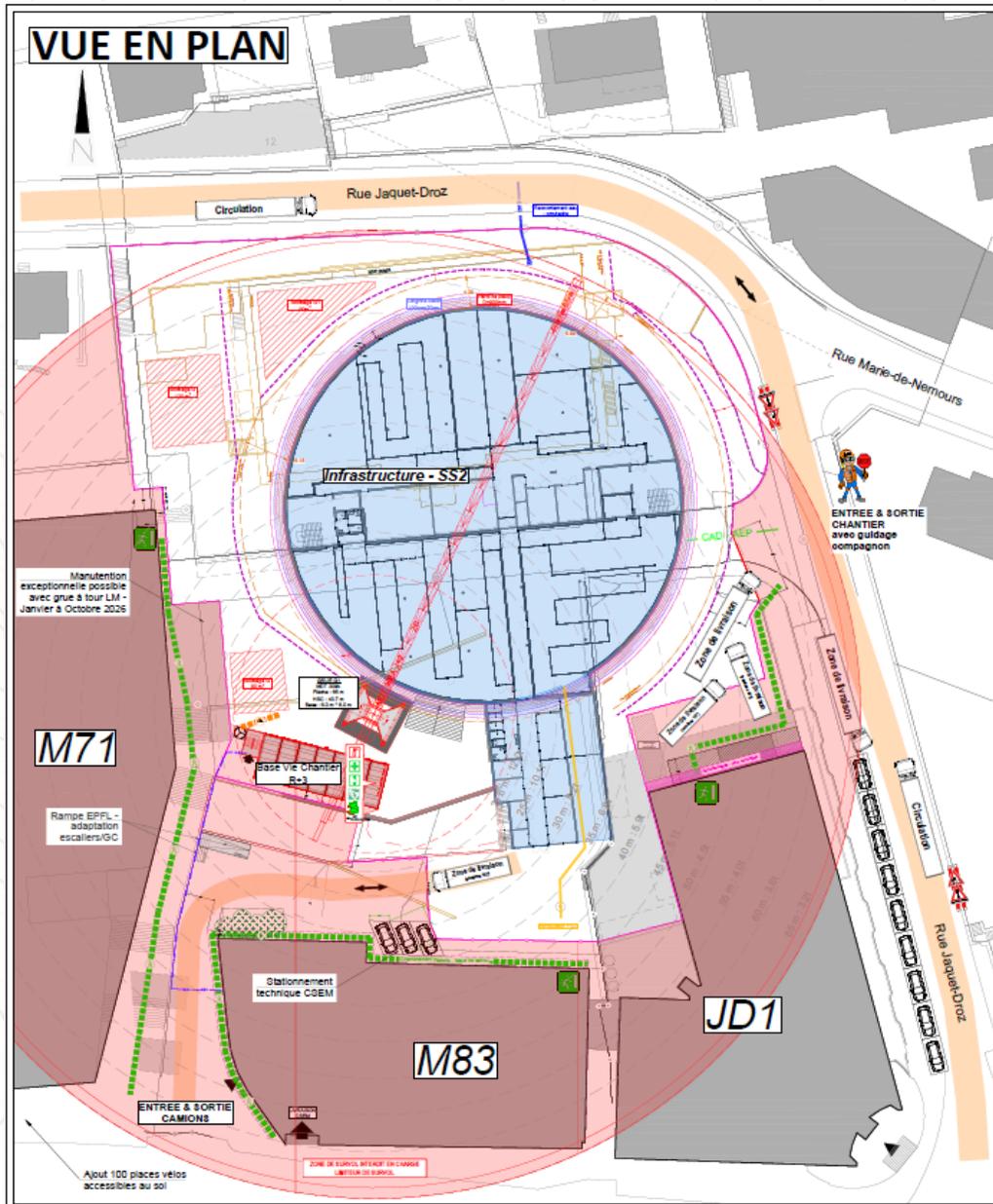
En images

23.06.2025 – Installation de chantier

30.06.2025 – Début démolition – durée 4 semaines

07.07.2025 – Installation de la base vie LM

Fin juillet – Pré-terrassément – durée 6 semaines

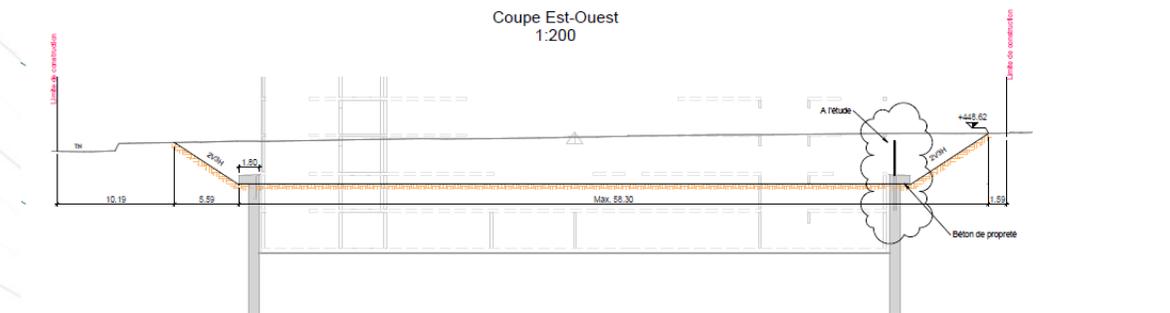
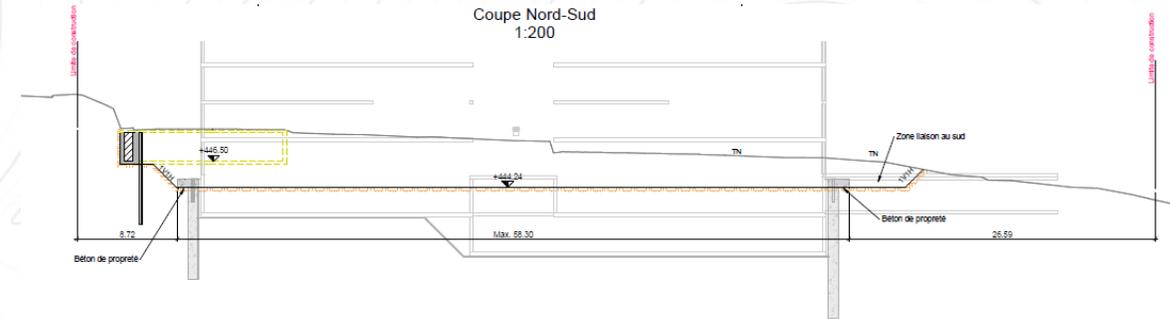
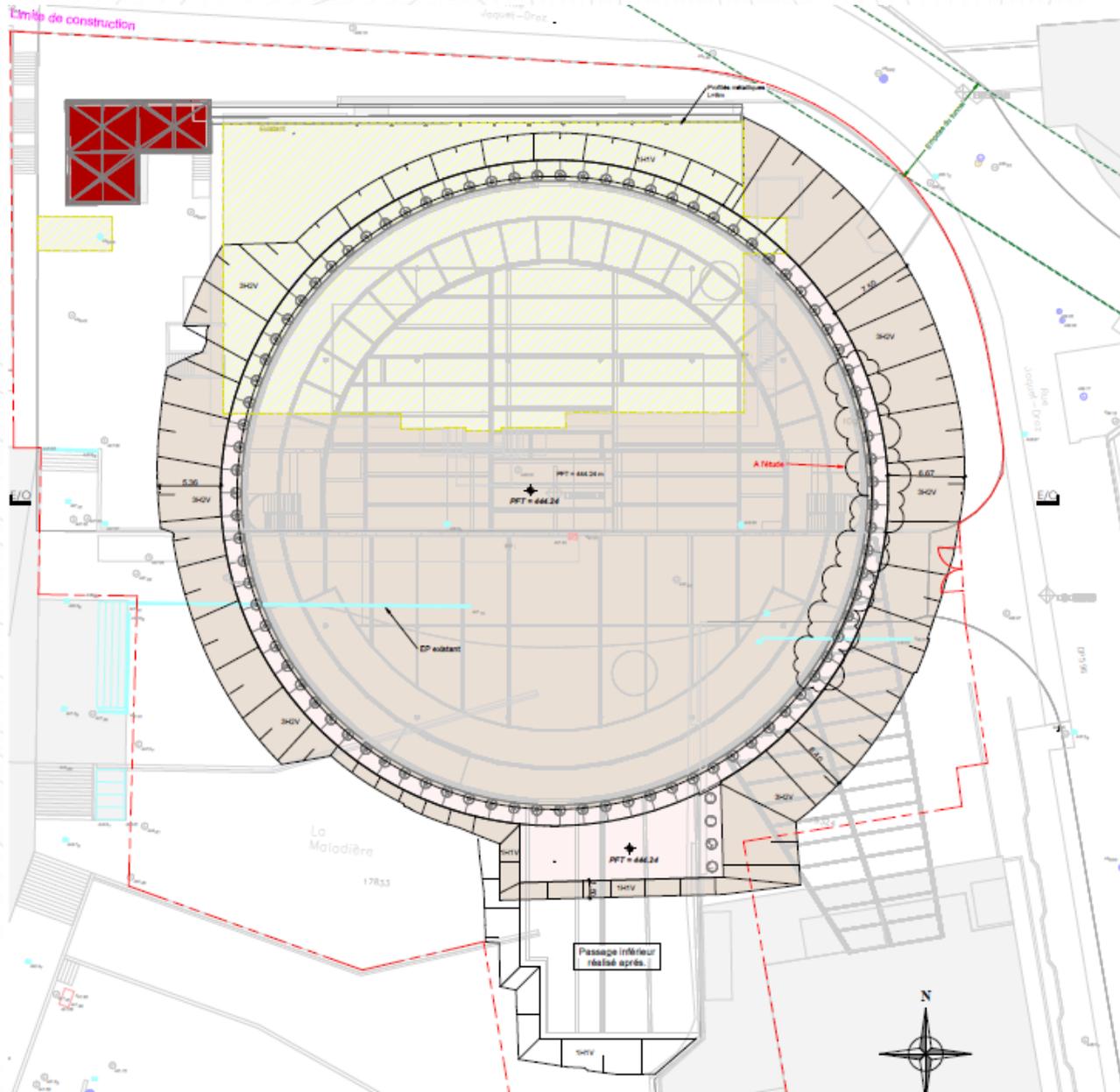


LEGENDE

CLOTURES	
	Cloture HERAS
	Cloture CORPORATE
	New Jersey bâton
CONSTRUCTION	
	Eléments démolis
	Poutre de plan 2x400mm
	Longrine béton 100 x 70
	Infrastructure
	Superstructure
INSTALLATIONS DE CHANTIER	
	Circulation semi-remorque
	Plots de chantier asphaltés
	Cheminement piétons
	Cheminement piétons encastrés scellés
	Zone de survol interdit en charge
	Impact échafaudage
	Zone de stockage (associée à la zone)
	Tête de talus et pied de talus
RESEAU	
	Electricité
	Eau potable
	Eau chlorée
	CAD - AEP
	FAD

A	01.02.2025	Etablissement du plan	M83	XXX
ref	Date	Descriptif	Créateur	Travailleur
		NEUCHÂTEL		
		JD7		PROVISOIRE
Plan d'installation de chantier				
Phase Travaux: Travaux Spéciaux Infrastructure				
Phase 1				
	Intégration technique	Projet	80	Travaux Spéciaux
	Intégration technique	Projet	80	Travaux Spéciaux





Modes constructifs

En images

Début septembre – Travaux spéciaux - durée 6 semaines

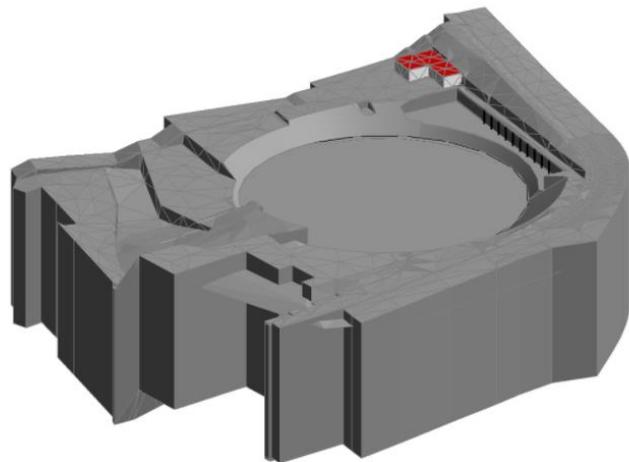
Mi-octobre – Terrassement et gunitage

Fin novembre – Réglage des fonds de fouille

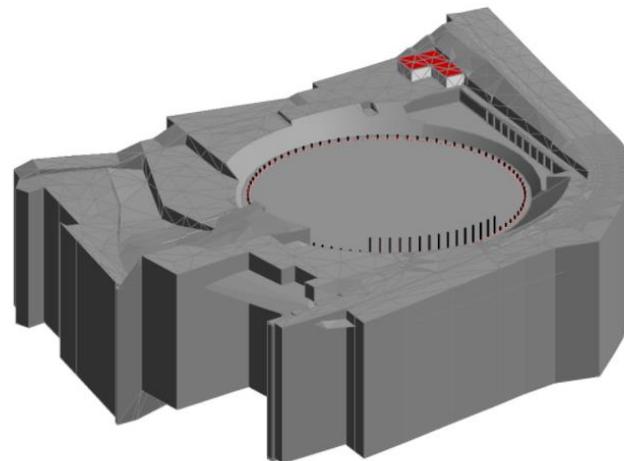
Quelques chiffres :

- 100 pieux de diamètres 900 mm
- Excavation totale de 20'000 m³

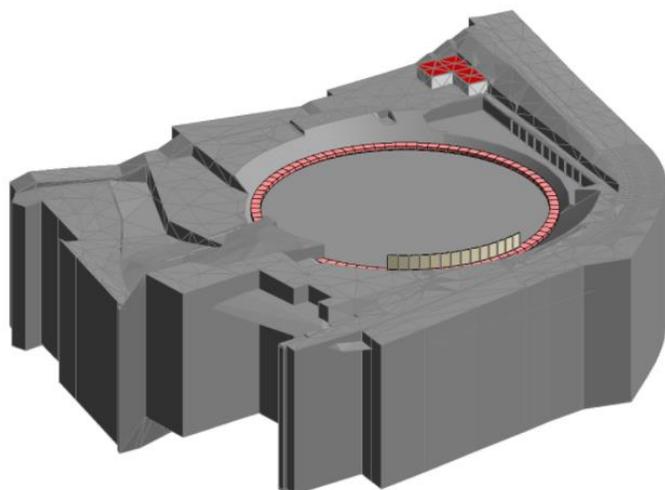
3D Phase 1 - Pré terrassement



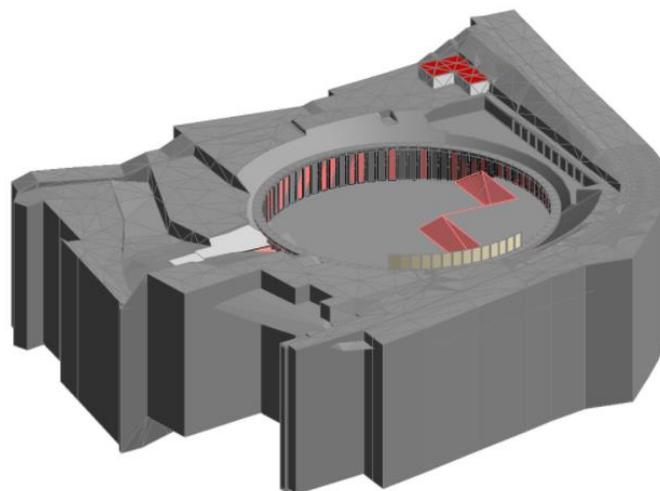
3D Phase 2 - Pieux

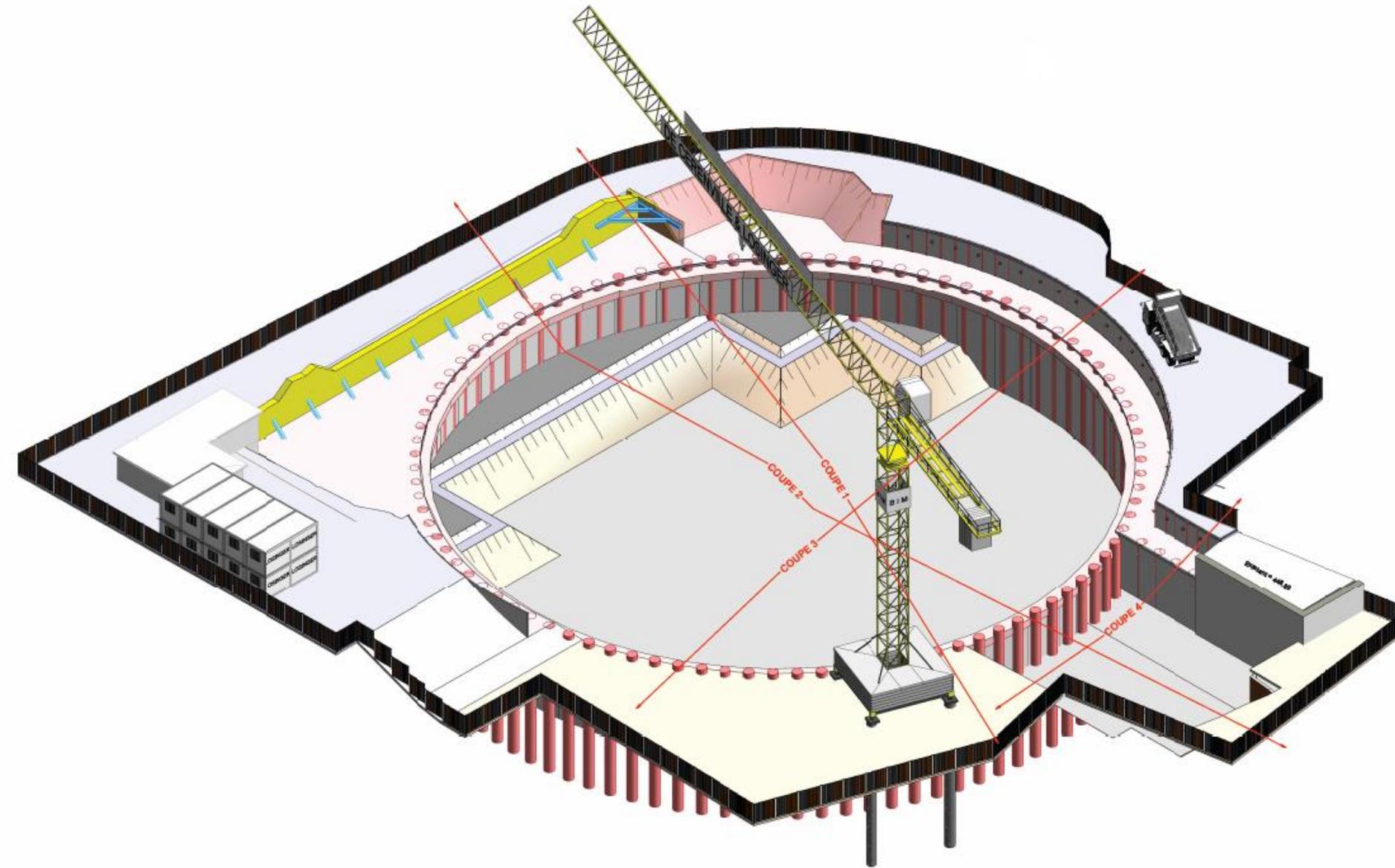


3D Phase 3 - Anneau



3D Phase 4 - Fond de fouille





Modes constructifs

En images

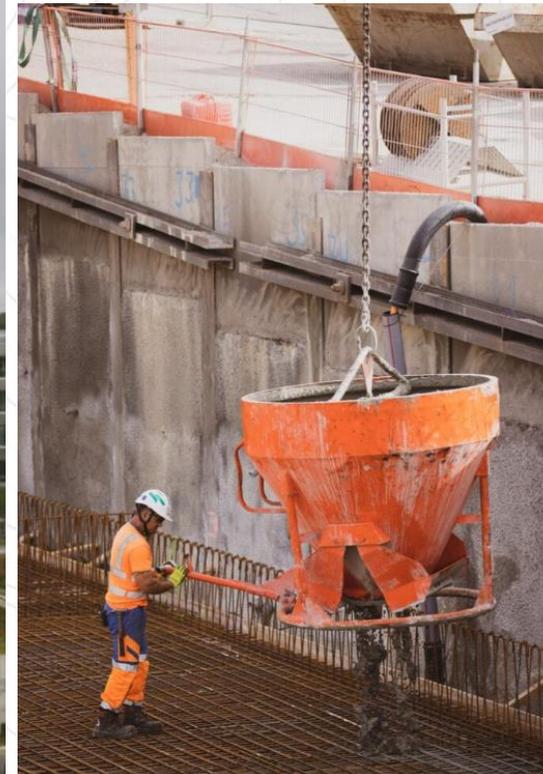
Début décembre – Montage de la grue

Janvier 2026 – Gros œuvre – durée 10 mois

Quelques chiffres :

- Grue de 50 m de hauteur, flèche de 60 m
- 6'275 m³ de béton
- 13'943 m² de plancher

Modes constructifs - En images



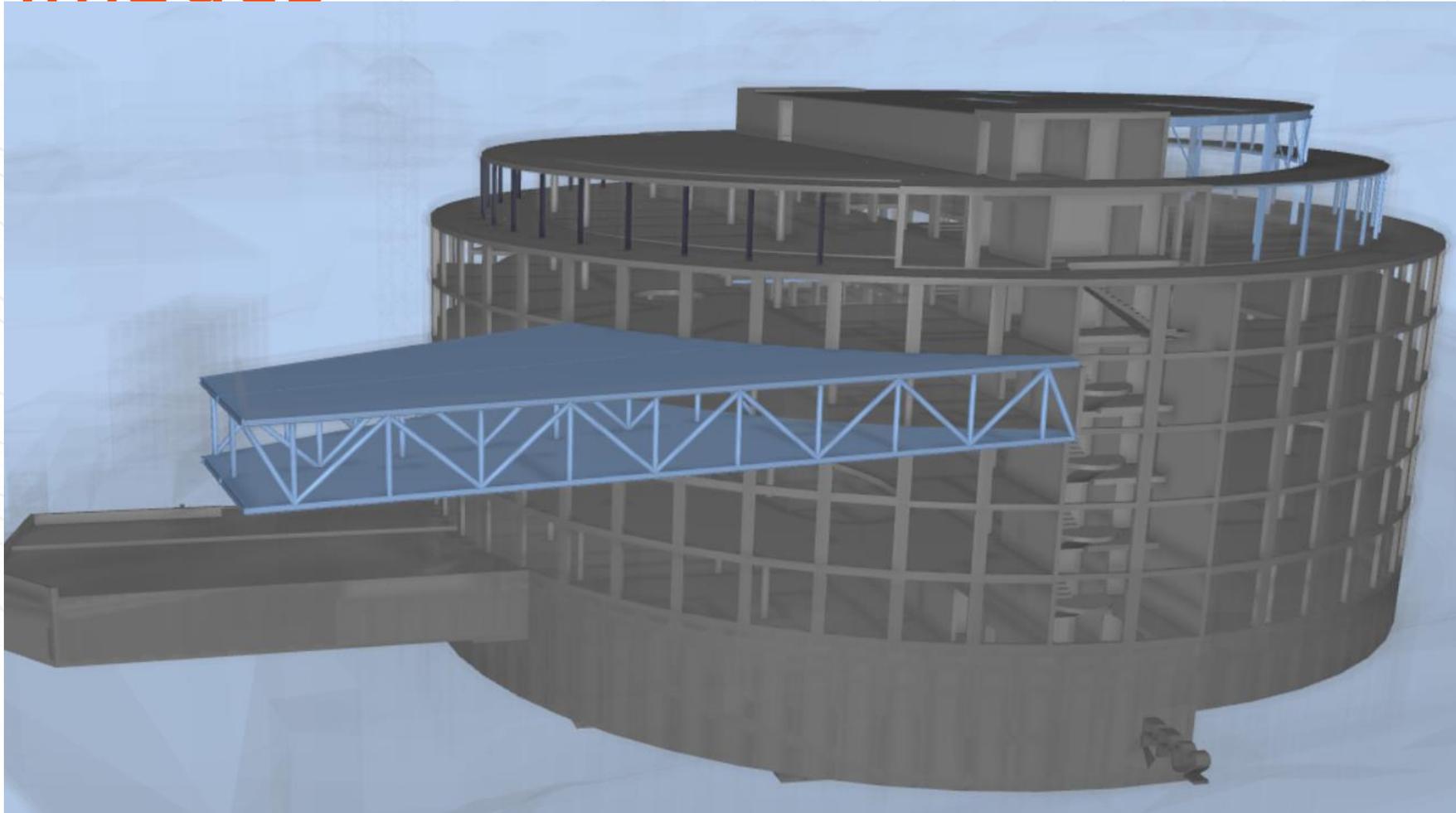
Modes constructifs

En images

Fin 2026 – Charpente, façade et étanchéités

Fin 2026 – début 2027 – Lots intérieurs architecturaux et techniques

Modes constructifs - En images



Modes constructifs - En



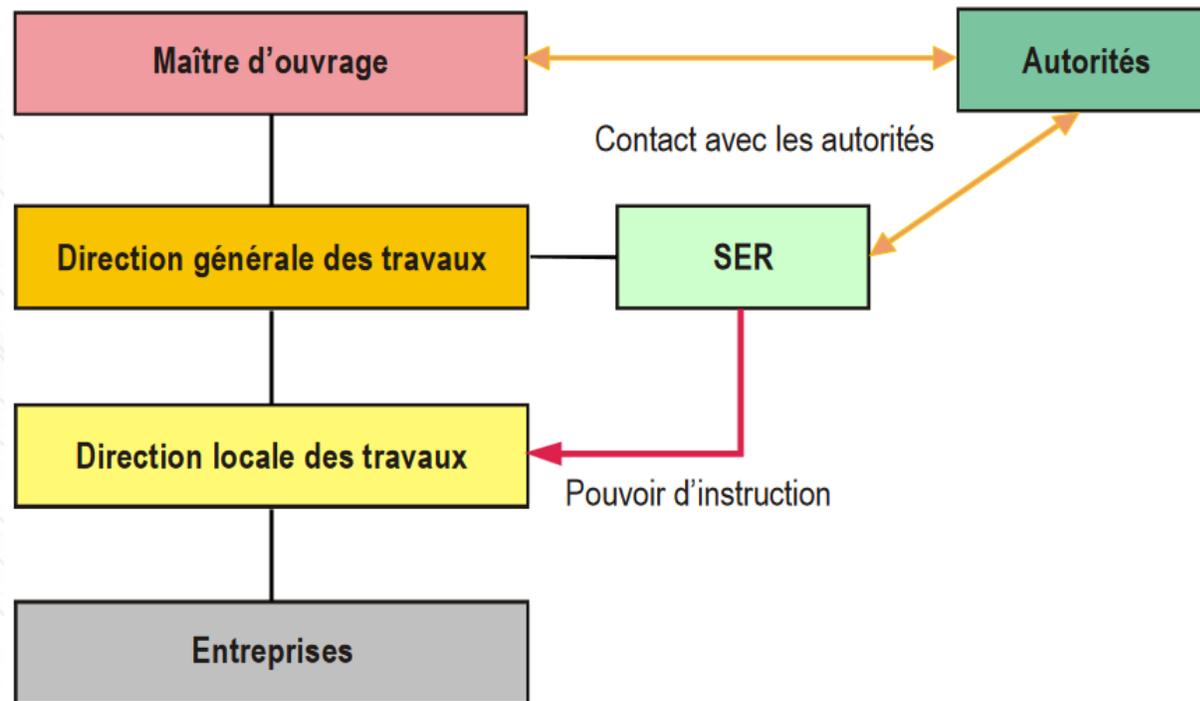
Suivi environnemental

Groupe de suivi environnemental

SENE, Ville de Neuchâtel, Losinger Marazzi, PPLUS Sàrl

Organigramme

Fig. 5.2 > Organisation du SER étendue par rapport à la norme VSS.



➔ M.O.: Silatech et Canton NE

➔ DGT: Losinger Marazzi

➔ DLT: Losinger Marazzi

Notice d'impact sur l'environnement

4.3 Chantier

La phase de chantier la plus significative sur le plan environnemental est la déconstruction de l'ancien bâtiment désaffecté, qui a déjà été réalisé en 2023.

Les travaux de terrassement et de fondations spéciales dureront environ 4 mois pour le nouveau bâtiment.

Selon le planning prévisionnel, les travaux préparatoires débuteront à la fin du mois de mai 2025. Le planning synthétique est présenté ci-dessous.

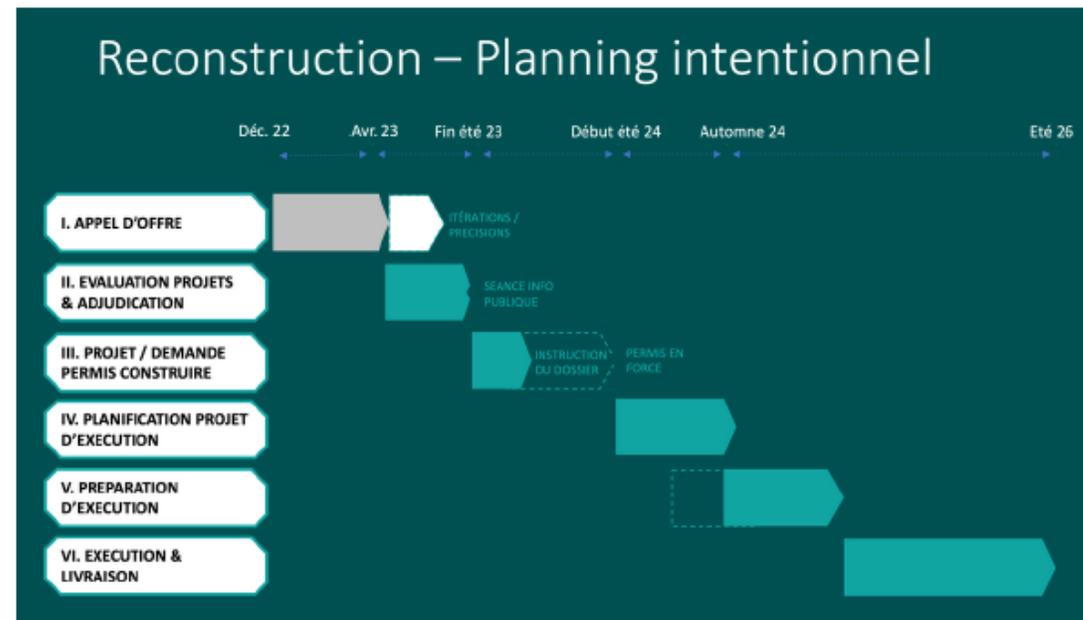


Figure 6 : *Planning du projet et mise en évidence de la phase de chantier (source : Silatech SA).*

3 SITE ET ENVIRONS

3.1 Situation de l'objet de l'étude

Le bâtiment JD7 se trouve au nord-est de la ville, comme l'indique la situation générale ci-dessous.



Figure 1 : Situation générale.



Figure 3 : Accès sud.



Figure 4 : Site actuel 2024.

Notice d'impact sur l'environnement



5.15 Suivi environnemental de la phase de réalisation (SER)

Le suivi environnemental de réalisation sera effectué par un bureau spécialisé en environnement. Dans la mesure du possible, le mandat de SER sera attribué au début de la phase de planification des travaux.

Les principes du SER seront établis sur la base de la norme SN 640 610b. Le cahier des charges du SER comprendra les tâches reportées ci-dessous.

Cahier des charges SER	Références
Participation aux appels d'offres adressés aux entreprises. Rédaction des conditions particulières pour tous les domaines significatifs de l'environnement.	Norme SN 640 610 b.
Obtenir des entreprises les plans de gestions des déchets avant le début des travaux.	
Contrôle du respect de la directive Air Chantier.	Directive Air Chantier (OFEV, mise à jour 2016).
Contrôle du respect de la Directive sur le bruit des chantiers.	Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006).
Protection des sols : contrôle du respect des bonnes pratiques.	Aide à l'exécution "Sols et constructions" (OFEV 2015).
Protection des sols : vérifier la qualité des sols restitués de la place de stockage.	
Protection des eaux souterraines : contrôler la bonne mise en œuvre des mesures décrites dans la NIE (forage foré-tubé)	
Déchets : vérifier le respect du plan de gestion et qualité du tri des déchets de chantier.	Plan de gestion des déchets selon la recommandation SIA 430
Substances dangereuses pour l'environnement : contrôler les conditions de stockages des carburants, des huiles.	Manuel SSE : L'environnement sur mon chantier, Société suisse des entrepreneurs, 2015.
Organismes dangereux pour l'environnement : surveillance des plantes envahissantes dans l'emprise du chantier et sur la place de stockage des sols.	https://www.infoflora.ch/fr/

Suivi SER

Cahier des charges SER	Références
Participation aux appels d'offres adressés aux entreprises. Rédaction des conditions particulières pour tous les domaines significatifs de l'environnement.	Norme SN 640 610 b.
Obtenir des entreprises les plans de gestions des déchets avant le début des travaux.	
Contrôle du respect de la directive Air Chantier.	Directive Air Chantier (OFEV, mise à jour 2016).
Contrôle du respect de la Directive sur le bruit des chantiers.	Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006).
Protection des sols : contrôle du respect des bonnes pratiques.	Aide à l'exécution "Sols et constructions" (OFEV 2015).
Protection des sols : vérifier la qualité des sols restitués de la place de stockage.	
Protection des eaux souterraines : contrôler la bonne mise en œuvre des mesures décrites dans la NIE (forage foré-tubé)	
Déchets : vérifier le respect du plan de gestion et qualité du tri des déchets de chantier.	Plan de gestion des déchets selon la recommandation SIA 430
Substances dangereuses pour l'environnement : contrôler les conditions de stockages des carburants, des huiles.	Manuel SSE : L'environnement sur mon chantier, Société suisse des entrepreneurs, 2015.
Organismes dangereux pour l'environnement : surveillance des plantes envahissantes dans l'emprise du chantier et sur la place de stockage des sols.	https://www.infoflora.ch/fr/

➔ PPLUS

➔ De Cerenville

➔ PPLUS

Synthèse préavis - Ville

- Demandes de la ville de Neuchâtel
 - Le M.O. doit assurer un autocontrôle environnemental
 - Le M.O. doit assurer une communication efficace avec le voisinage
 - Le M.O. doit impérativement organiser un groupe de suivi environnemental pour les phases de démolition et d'excavation
 - Un plan de gestion des déchets devra être établi
 - Le chantier devra respecter le niveau B de la directive «Air chantier»
 - Application des mesures de protection des eaux et de rejets des eaux
 - Appliquer les mesures de limitation de bruit (horaire, informations aux riverains) selon le niveau B de la directive «Bruit chantier»

Synthèse préavis – Canton



- Demandes du SENE

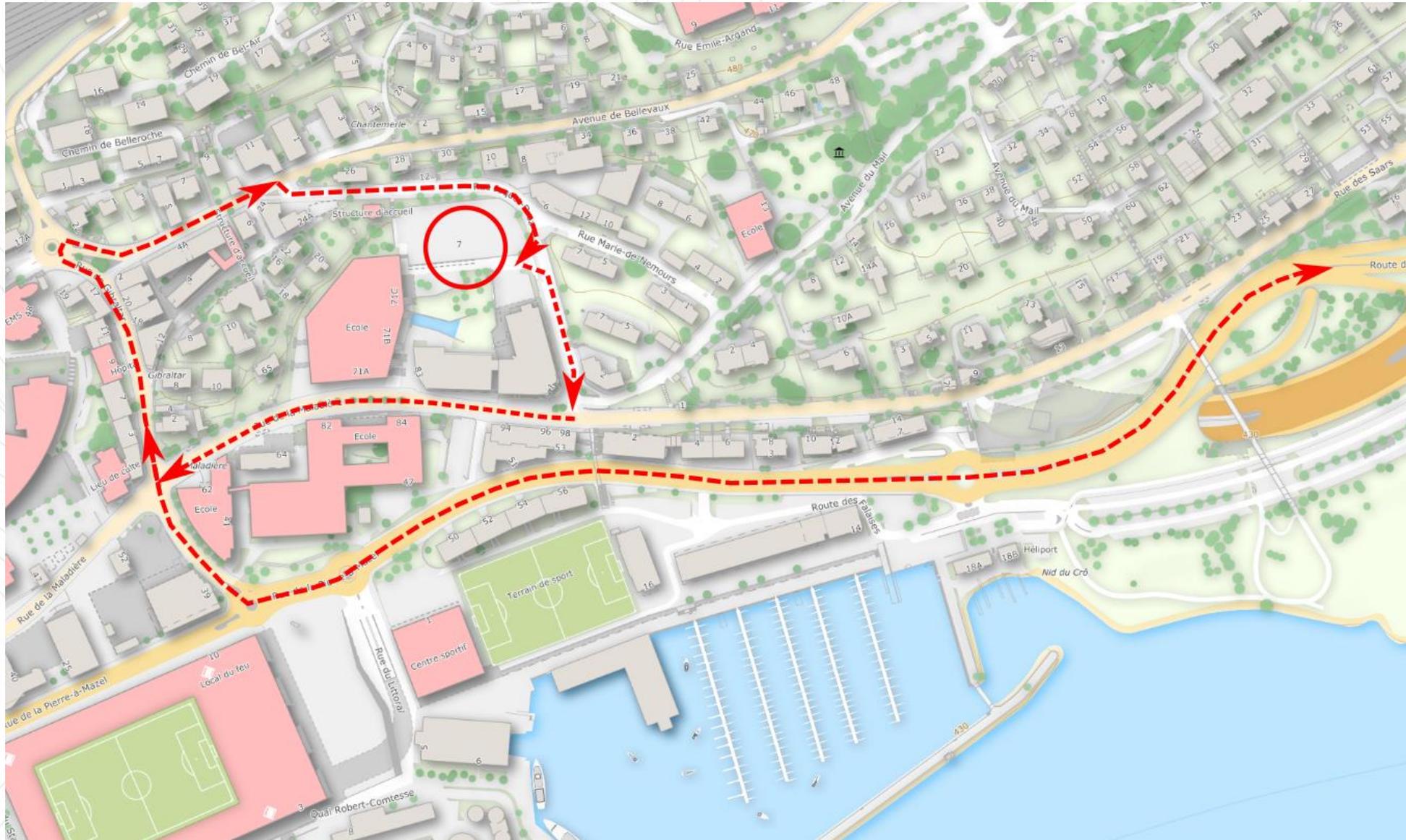
- Suivi des excavation par un bureau spécialisé en site pollué
- Récapitulatif des flux des matériaux d'excavation en fin de phase de chantier
- Un plan de gestion des déchets devra être établi et transmis au service
- Suivi de l'exécution des pieux par un hydrogéologue
- Application des «Bonnes pratiques de la protection des eaux pendant la construction»
- Mise à jour du rapport succinct OPAM dès que des nouvelles informations sur les occupations du bâtiment seront connues
- Utilisation de machines et appareils avec filtre à particules quelque soit l'année de construction
- Application du niveau B de la directive «Bruit chantier» dès la phase de planification et établissement d'un rapport d'application avant le début du chantier
- Relevé initial et monitoring des fissures durant les travaux
- Décapage et remise en place de la couche de sol sur sol ressuyés et par temps sec

Planning des travaux

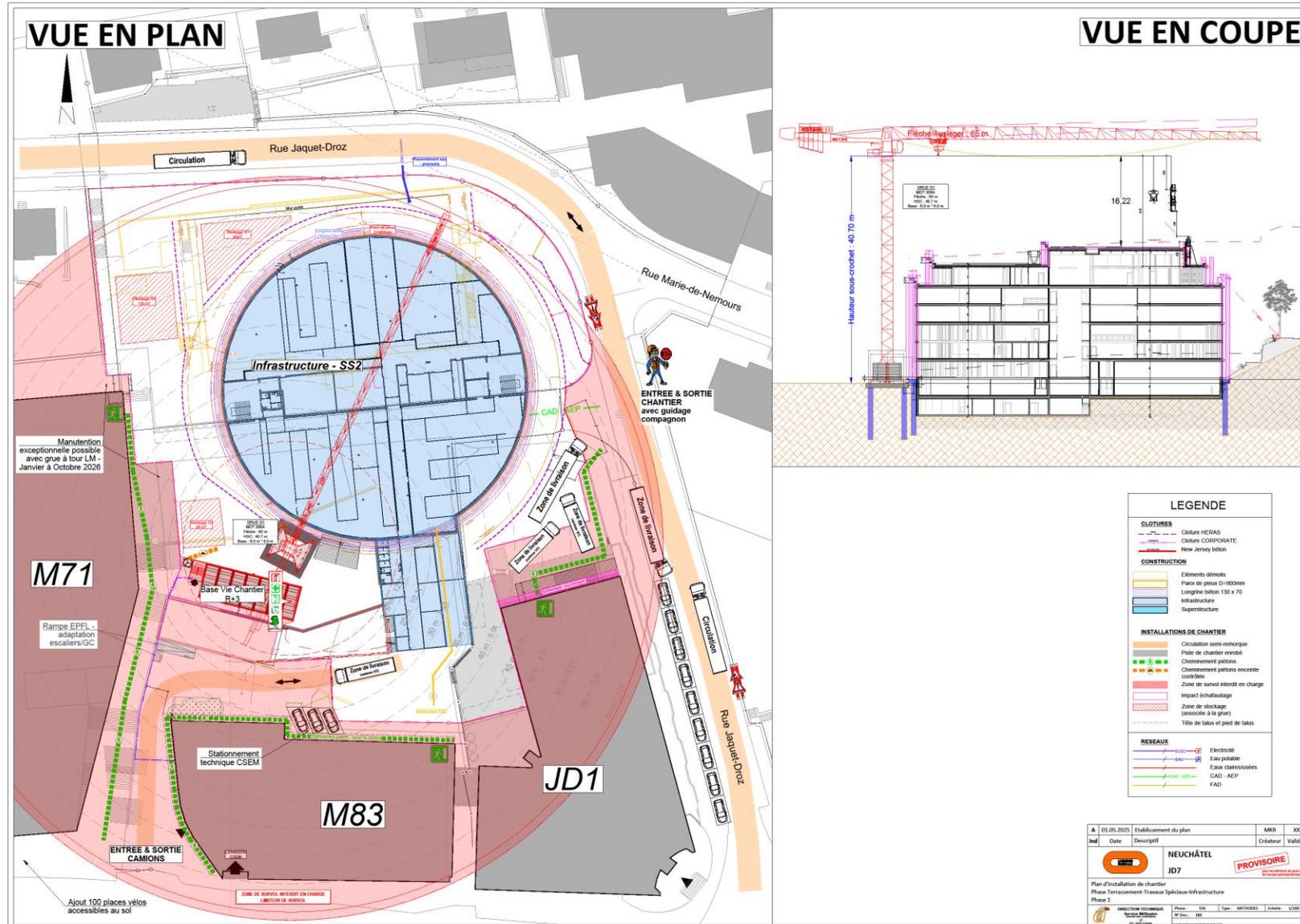


Phases de travaux	Moyens matériels	Description sommaire des travaux	Nuisances prévisionnelles	Phase de bruit	Durée (travaux en parallèle possibles)	Durée phase
Travaux préparatoires <i>installation de chantier</i>	Pelles mécaniques 5-15 to (1 à 2 ateliers)	Travaux de plateforme / réseaux provisoires / petits terrassements	<i>Bruit (limité)</i>	<i>bryant</i>	4 semaines	<i>De juin à septembre 2025 (11 semaines)</i>
Travaux préparatoires <i>démolition de l'existant</i>	Pelles mécaniques 20-30 to (2 à 3 ateliers)	Démolition du sous-sol du bâtiment existants, y compris évacuation des matériaux (concassage des matériaux éventuel)	<i>Bruit, poussières et vibrations</i>	<i>bryant - très bryant</i>	3 semaines	
Travaux préparatoires <i>consolidation paroi nord</i>	Foreuse (1 atelier)	forage de profilés métalliques (x10u)	<i>Bruit et vibrations</i>	<i>bryant - très bryant</i>	2 semaines	
Travaux préparatoires <i>préterrassements</i>	Pelles mécanique 20-30 to (1 à 2 ateliers), utilisation de lames et/ou BRH en fonction de la nature du terrain	Travaux de terrassements et pistes de chantier, y compris évacuation des matériaux	<i>Bruit, poussières en fonction des conditions météo (vibrations en fonction de la nature du terrain)</i>	<i>bryant - très bryant</i>	6 semaines	
Travaux spéciaux <i>réalisation des pieux</i>	Foreuse 115 to (1 atelier) type LB36	Forage, mise en place de l'armature et bétonnage des pieux	<i>Bruit et vibrations</i>	<i>bryant - très bryant</i>	6 semaines	<i>De septembre 2025 à janvier 2026 (18 semaines)</i>
Travaux spéciaux <i>réalisation de la longrine de couronnement</i>	Pelle mécanique pour manutention des matériaux / matériel pour les travaux de maçonnerie	coffrage, ferrailage et bétonnage du sommier en tête de pieux	<i>Bruit (limité)</i>	<i>bryant</i>	4 semaines	
Travaux spéciaux <i>travaux de gunitage</i>	Atelier de gunitage (silo, malaxeur, compresseur)	gunitage au béton projeté des paroi de l'enceinte de fouille	<i>Bruit, poussières / projections</i>	<i>bryant</i>	13 semaines	
Terrassements <i>excavation peline masse</i>	Pelles mécaniques 20-30 to (2 ateliers mini)	excavation des matériaux + dégagement des parois de l'enceinte de fouille pour gunitage	<i>Bruit, poussières en fonction des conditions météo (vibrations en fonction de la nature du terrain)</i>	<i>bryant - très bryant</i>	13 semaines	
Travaux de GO <i>exécution des travaux de maçonnerie</i>	Divers outillage électroportatif Grue à tour Banches métalliques Toupies de béton	réalisation des travaux de maçonneries	<i>Bruit</i>	<i>bryant</i>	48 semaines	<i>De décembre 2025 à décembre 2026 (53 semaines)</i>
Travaux de GO Charpente édicule et passerelle	Grue, divers outillage électroportatif	Assemblage et montage des charpentes métalliques	<i>Bruit métallique</i>	<i>bryant</i>	10 semaines	
Travaux Clos Couvert Etanchéité de toiture et loggias	Chalumeaux, souffleurs	Etanchéité sur dalle béton et bacs métallique	<i>Bruit, poussière</i>	<i>bryant</i>	8 semaines	<i>De décembre 2026 à juillet 2027 (27 semaines)</i>
Travaux Clos Couvert Façade métallique	Divers outillages électroportatif	Façade composée de fenêtre en alu/verre et d'un habillage de façade métallique	<i>Bruit</i>	<i>bryant</i>	22 semaines	
Aménagements extérieurs	Pelles mécaniques, chargeuse, compateur, grue mobile	Réalisation des aménagements extérieurs : mouvements de terre, plantations, revêtements finaux	<i>Bruit, poussières en fonction des conditions météo (vibrations en fonction de la nature du terrain)</i>	<i>bryant</i>	22 semaines (en deux phases)	<i>De juillet à octobre 2026 (2 x 11 semaines)</i>

Tracé pour l'évacuation des matériaux



Plan des installations de chantier

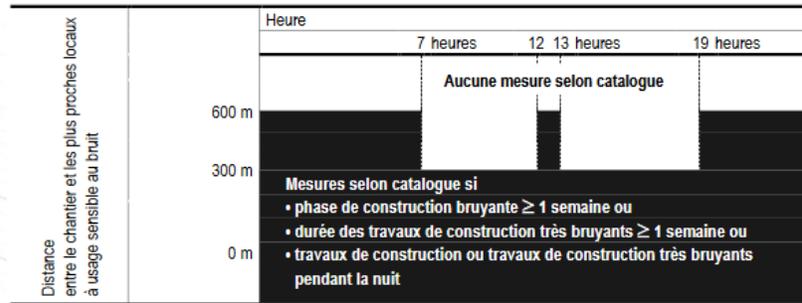


Niveau de mesures de protection

Directive Bruit de chantier

Tab. 2 > Test rapide

Mesures pour travaux de construction ou travaux de construction très bruyants?



«Aucune mesure selon catalogue» signifie l'application de mesures de précaution habituelles (conformément au principe de précaution de l'art. 11 al. 2 LPE et chap. 1.4 de la directive sur le bruit des chantiers)

Tab. 3 > Détermination du niveau de mesures pour travaux de construction

Degré de sensibilité au bruit (DS)	Phase de construction bruyante		
	1 à 8 semaines	8 semaines à 1 an	Plus d'une année
DS I	B	B	C
DS II et III	A	B	B
DS IV	A	A	A

Tab. 4 > Détermination du niveau de mesures pour travaux de construction très bruyants

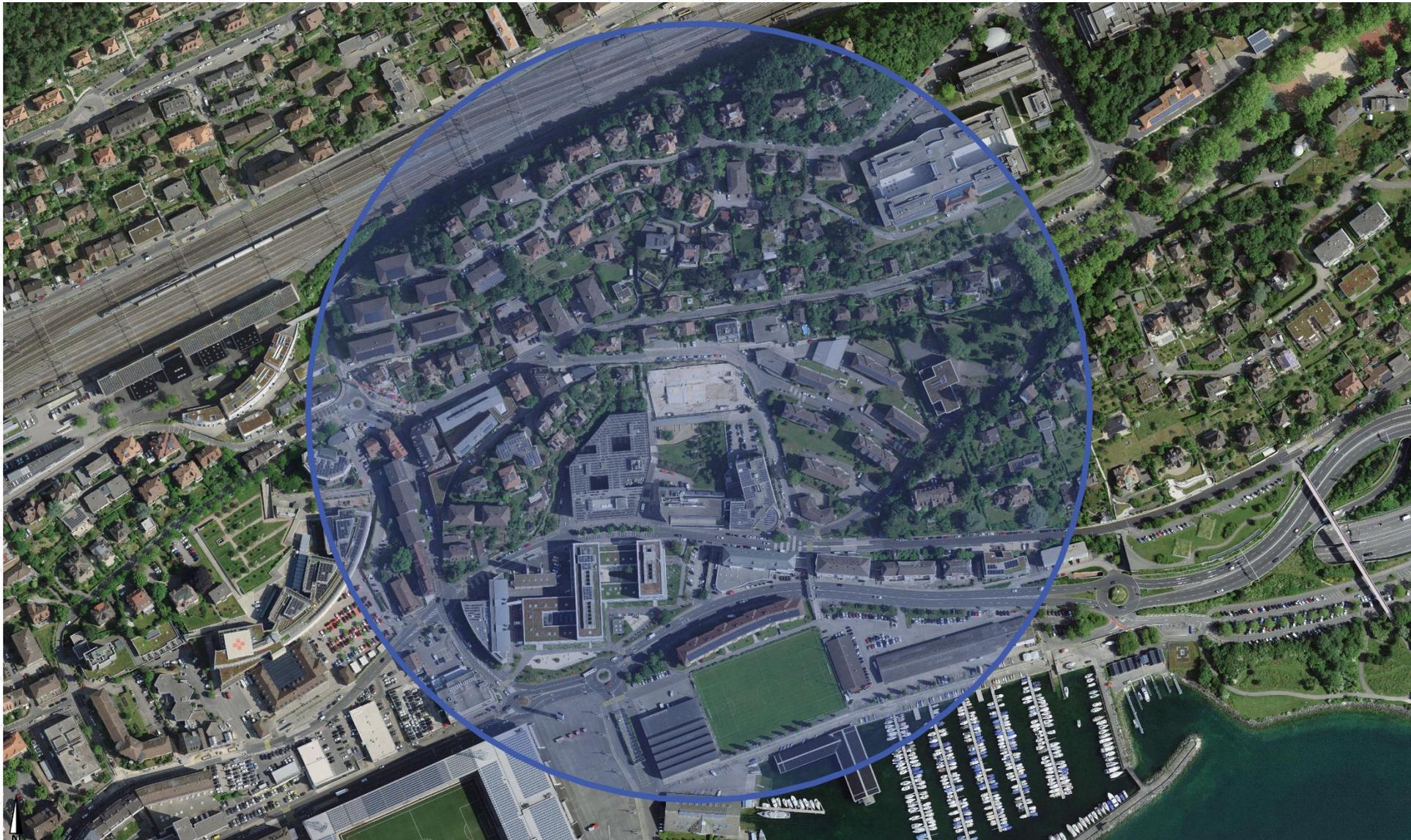
Degré de sensibilité au bruit (DS)	Phase de construction très bruyante		
	1 à 8 semaines	8 semaines à 1 an	Plus d'une année
DS I	C	C	C
DS II et III	B	B	C
DS IV	A	A	A

Directive Air chantier

Tab. 1 > Niveaux de mesures et exigences générales y relatives

Niveau	Machines, appareils et procédés de travail correspondant:	Mesures
A	au moins à l'équipement normal et à l'application usuelle des procédés	«bonne pratique de chantier» (mesures de base)
B	à l'état de la technique selon art. 4 OPair	mesures de base et mesures spécifiques

Périmètre des 300m



Mesures de protection

Air : selon directive « Air chantier », niveau B

En phase de réalisation, des mesures de protection de l'air spécifiques seront mises en œuvre conformément aux exigences des chantiers de classe B de la Directive « air chantier ».

Etat techniques des machines

Filtre à particules (dès 18 kW) pour les moteurs diesel, preuves (macarons, documents). La liste des machines engagées sur le chantier sera exigée des entreprises. Elle comprendra les caractéristiques techniques, le type de filtre à particules, l'identification de la machine, elle devra être tenue à jour. Le SER contrôlera que les machines présentes sont bien sur la liste, équipée de FAP et entretenues (macaron du contrôle).

Limitation des émissions de poussières

Installation de nettoyage des roues à la sortie du chantier, dispositif d'arrosage de la zone d'excavation et de démolition.

Mesures de protection



Bruit : selon directive « Bruit de chantier », niveau B

Le bruit du chantier est limité selon le niveau B de la Directive sur le bruit des chantiers de l'OFEV : par des mesures spécifiques

Horaires de travail

7 h-12 h et 13 h - 19 h

Pour les travaux très bruyants : 7 h - 12 h et 14 h à 17 h

Etat techniques des machines

Machines récentes, bien entretenues. Outils affûtés.

Machines et appareils

Optimisation de la planification par un choix des appareils appropriés aux conditions local du travail.

Mesures de protection

Type de mesure	Libellé
Préparation	Contact précoce avec les autorités compétentes pour les questions de bruit des chantiers.
Choix du mode de construction	Procédés alternatifs à la démolition par casse. Alternatives aux marteaux-piqueurs à air comprimé ou hydrauliques et à la perforatrice percutante.
Mesure d'organisation	Limitation de la durée par jour pour les travaux de construction très bruyants.
Protections provisoires	Ecran d'une masse surfacique minimale de 10 kg/m ² . Eviter les réflexions, éventuellement avec des surfaces absorbantes.
Machines et appareils	Machines et appareils respectant un niveau de puissance selon l'état reconnu de la technique.
Machines et appareils	Scies circulaires et meules à tronçonner avec protection acoustique.
Appels d'offres	Fixer dans un chapitre « Dispositions particulières » précisément les exigences liées au bruit.
Organisation	Informar les personnes du voisinage touchées par le bruit.

Organisation et réalisation



Instruction

Comportement minimisant le bruit et la poussières (indication pour le personnel de chantier)

Surveillance et contrôles

Contrôles régulier par le SER

Informations et évaluations des plaintes

Responsabilités pour les évaluations et propositions de mesures de protection supplémentaires

Compte rendu au groupe de suivi SER

Autorité : Ville de Neuchâtel et SENE



Contact

CONTACT



Pour toute question en lien avec le déroulement du chantier :
info@jd7.ch



Plus d'informations :
www.jd7.ch



Contact: info@jd7.ch



Questions ?

Merci de votre attention.